



Labellisation E3D - 11ème vague

publié le 13/10/2025 - mis à jour le 27/11/2025

Descriptif :

Démarche globale autour de l'EDD pour les écoles, collèges, lycées et Territoires éducatifs
Dossiers - Modalités de candidature

Sommaire :

- Labellisation E3D
- Candidater
- Modalités

L'académie de Poitiers lance la 11ème vague de la labellisation E3D, une démarche qualité pour reconnaître les actions, les projets et les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche globale pour le développement durable.

 [Courrier de Monsieur le recteur - Onzième vague de labellisation E3D](#) (PDF de 390.6 ko)

Cette vague permet de faire des écoles et des établissements scolaires des lieux en transition écologique, dans leur fonctionnement et dans leur bâti, en lien avec les collectivités territoriales en amenant à **la labellisation des écoles, des établissements** et aussi des **territoires éducatifs**.

● Labellisation E3D

▶ **A l'issue de la 10ème vague de labellisation E3D, l'académie a décerné 661 labels à 533 écoles et des établissements scolaires - 356 écoles, 116 collèges, 48 lycées, 4 EREA - et 9 territoires éducatifs : .**

▶ Cette labellisation E3D est une démarche qualité qui doit permettre de valoriser, promouvoir, partager de les démarches globales pour un développement durable dans les écoles, les établissements scolaires et les territoires éducatifs (réseaux écoles-collège, d'éducation prioritaire, ECLORE, cité scolaire, circonscription).

Cette labellisation est une reconnaissance pour les équipes éducatives et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif et collaboratif au sein de l'école, de l'établissement ou d'un territoire éducatif, et aussi le travail partenarial avec des acteurs du territoire : élus, associations, acteurs privés.

Cette démarche s'inscrit dans les quatre parcours éducatifs, notamment dans le parcours citoyen et aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

 [Cahier des charges à la labellisation E3D](#) (PDF de 428.6 ko)
école, établissement, territoire éducatif

● Candidater

Les écoles, les établissements du second degré, des territoires éducatifs peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en oeuvre en remplissant le dossier de candidature.

▶ Les écoles désirant candidater à la labellisation se rapprocheront du correspondant EDD départemental et informeront de cette démarche l'IEN de la circonscription.

▶ Dans le cas d'un EPLE, le chef d'établissement s'engage à mobiliser solidairement tous les usagers de l'établissement, autour d'objectifs clairement définis et sur des actions fédératrices évaluables et s'inscrivant dans la durée.

▶ Les pilotes de réseaux (écoles-collèges, REP/REP+, ECLORE, cités scolaires, circonscriptions) prendront contact avec les référents départementaux et académiques.


 [Dossier de candidature au label E3D pour les écoles et établissements - 11ème vague](#) (Word de 187.4 ko)

 [Dossier de candidature au label E3D pour les territoires éducatifs - 11ème vague](#) (Word de 858.4 ko)

Le dossier de candidature a été modifié pour répondre aux contraintes des uns et des autres sans baisser les exigences de cette labellisation.

● Modalités

Les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui s'inscrivent dans le cahier des charges, peuvent déposer d'ores et déjà leur dossier de candidature

- complété numériquement
- sur l'[espace dédié](#) .

Les candidatures à la labellisation E3D seront évaluées selon les critères de l'échelle descriptive globale suivante :

 [Echelle descriptive globale - Labellisation E3D pour les écoles et établissements du second degré](#) (PDF de 212.1 ko)
Académie de Poitiers

 [Echelle descriptive globale - Labellisation E3D pour les territoires éducatifs](#) (PDF de 214.3 ko)
Académie de Poitiers

○ Calendrier

Le calendrier de cette labellisation doit permettre également à chaque établissement et à chaque école de s'engager dans cette 10ème vague de labellisation.

2 sessions :

▶ 1ère session de la 11ème vague :

- **15 décembre : retour des dossiers de candidature**
- 7 janvier : réunion de la CAEDD, Commission Académique EDD
- 28 janvier : réunion de la CAPEDD, Commission Académique Partenariale EDD, qui arrête la liste des labellisés

▶ 2ème session de la 11ème vague :

- **30 mars : retour des dossiers de candidature**
- 30 avril : réunion de la CAEDD
- 13 mai : réunion de la CAPEDD

Tout dossier manuscrit ou photographié ne sera pas recevable. La candidature doit être exploitable informatiquement, sous version word ou pdf.